

**ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MÉNAGES AUX PROGRAMMES
D'AIDE FINANCIÈRE DE DERNIER RECOURS⁴
POUR LA RÉGION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
JUN 2015**

ABITIBI- TÉMISCAMINGUE	Nombre moyen de ménages	Variation annuelle	Taux de variation annuelle
1989	6 555		
1990	7 264	709	10,8 %
1991	8 375	1 111	15,3 %
1992	9 512	1 137	13,6 %
1993	10 170	658	6,9 %
1994	9 927	-243	-2,4 %
1995 ¹	9 465	-462	-4,7 %
1996 ¹	9 141	-324	-3,4 %
1997 ¹	9 084	-57	-0,6 %
1998	8 742	-342	-3,8 %
1999	8 605	-138	-1,6 %
2000	8 439	-166	-1,9 %
2001	7 845	-594	-7,0 %
2002	7 566	-279	-3,6 %
2003	7 295	-272	-3,6 %
2004 ³	7 076	-218	-3,0 %
2005 ³	6 766	-311	-4,4 %
2006 ³	6 735	-31	-0,5 %
2007 ³	6 507	-227	-3,4 %
2008 ³	5 988	-520	-8,0 %
2009 ³	5 890	-98	-1,6 %
2010 ³	5 717	-173	-2,9 %
2011 ³	5 381	-337	-5,9 %
2012 ³	5 068	-312	-5,8 %
2013 ³	5 066	-2	0,0 %
2014 ³	5 248	182	3,6 %
2015 ^{2,3}	5 328	79	1,5 %
Entre 1989 et 1994		3 372	51,4 %
Entre 1994 et 2015 ²		-4 679	-47,1 %
2013			
1 ^{er} trimestre	5 056	-92	-1,8 %
2 ^e trimestre	5 060	-33	-0,6 %
3 ^e trimestre	5 060	31	0,6 %
4 ^e trimestre	5 089	85	1,7 %
Moyenne des trois derniers mois	5 060	-33	-0,6 %
Janvier au mois de référence	5 058	-62	-1,2 %
2014			
1 ^{er} trimestre	5 231	175	3,5 %
2 ^e trimestre	5 305	245	4,8 %
3 ^e trimestre	5 240	180	3,6 %
4 ^e trimestre	5 218	129	2,5 %
Moyenne des trois derniers mois	5 305	245	4,8 %
Janvier au mois de référence	5 268	210	4,2 %
2015²			
1 ^{er} trimestre	5 333	102	2,0 %
2 ^e trimestre ²	5 323	18	0,3 %
3 ^e trimestre			
4 ^e trimestre			
Moyenne des trois derniers mois ²	5 323	18	0,3 %
Janvier au mois de référence ²	5 328	60	1,1 %

1. Pour les années 1995 à 1997 et entre 1994 et 1999, la variation annuelle du nombre de ménages est ajustée pour tenir compte des changements survenus lors de la réfonte informatique.

2. Données estimées.

3. À compter de mars 2004, en raison de changements récents dans les modes de gestion des dossiers relatifs à la clientèle sous curatelle publique, ces derniers sont dorénavant regroupés dans la région "Central" (avec les prestataires hébergés).

4. Depuis le mois de janvier 2007, les programmes d'aide financière de dernier recours (Programme d'aide sociale et Programme de solidarité sociale) ont remplacé le programme d'assistance-emploi. Toutefois, cela n'affecte en rien le dénombrement du nombre global de ménages prestataires.